

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 01 Juillet 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21
<hr/>		
Date de la convocation : 22 juin 2021 Date d'affichage : 22 juin 2021		
Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0		
<p>L'an deux mille vingt et un le premier du mois de Juillet</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Dimitri OCTAVIE, Christian PICHOT-DUCLIOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Magali CRAUSER, Danielle ROLLAND, Alain BARRES, Robert PISSAVY, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON, Béatrice CHEVALLET</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Emmanuelle LAMBERT-DE LHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER, Eric TUPHE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLIOS, Flore COUTURE donne pouvoir à Pierrick ROCHE</p> <p>Absent : Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>		

OBJET : Personnel communal : création d'un poste d'agent polyvalent des collectivités (Adjoint technique).

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que pour assurer le fonctionnement des services, il est envisagé le recrutement d'un agent technique polyvalent en contrat à durée déterminée comme suit :

- Un poste à 35 heures hebdomadaire pour la période du 01/08/2021 au 31/07/2022 (rémunération grade adjoint technique basée sur l'indice brut 354 indice majoré 332).

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_085-DE

Pour assurer les missions suivantes :

- Petits travaux de maintenance sur les bâtiments communaux
- Entretien de la voirie, déneigement
- Entretien des espaces verts
- Différents travaux urbains, petite réfection.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le recrutement d'agent en contrat à durée déterminée comme suit :

- Un poste à 35 heures hebdomadaire pour la période du 01/08/2021 au 31/07/2022 (rémunération grade adjoint technique basée sur l'indice brut 354 indice majoré 332)

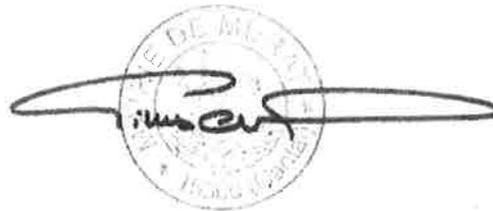
DIT QUE le tableau des emplois est ainsi modifié en conséquence ;

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2021 et suivant.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_085-DE